



HISTOIRE DE LA MUTUELLE DES ARMEES"



La MAA vu le jour, tout au moins à l'état de projet, dans l'esprit de son fondateur, dès 1910.

Pendant les grandes manoeuvres, dans le régiment auquel il appartenait, un sous-officier fut tué, un autre grièvement blessé; quelques mois plus tard un officier trouvait la mort dans un accident de cheval. Des listes de souscriptions circulèrent. Il s'agissait de venir en aide à la veuve du jeune officier, pour ainsi dire sans ressources, et aux parents des deux sous-officiers dont les principaux soutiens venaient de disparaître.

Au Mess et au Cercle on commenta longuement ces tristes événements. Pourquoi ne créait-on pas, pensait-on, pour les officiers et sous-officiers, une Société Mutuelle qui apporterait, dans ces cas, aux veuves ou aux ayants-droit une aide efficace.

Combien de fois cette question fut posée ?

Puis les jours et les mois passèrent. Deux ans plus tard, en 1912, parmi ceux qui avaient été rendus à la vie civile, et qui n'avaient pas oublié les camarades disparus, il s'en trouvait un qui voulut réaliser l'idée de tous, en mettant sur pied une Société Militaire qui serait uniquement réservée aux officiers et sous-officiers de l'Armée.

En décembre 1912, il fonda une société qu'il dénomma "**LA SOCIETE MILITAIRE FRANÇAISE "ACCIDENTS"**".

Il y consacra toute sa fortune : 25.000 francs or, hélas ! 18 mois plus tard, alors que la société en était encore aux balbutiements, la guerre de 1914 engloutissait tous les espoirs que cependant les premiers résultats obtenus justifiaient. Notre jeune fondateur **M. HOLOZET**, fit toute la guerre en première ligne. Démobilisé, il ne songea qu'à reprendre l'oeuvre commencée 5 ans plus tôt, mais il avait compté sans l'occupation de l'Allemagne, de la Syrie, la réorganisation de l'Armée, les démobilisations successives de certaines catégories d'officiers, les garnisons mouvantes et les mutations constantes.

Pour tous ces motifs, le recrutement et surtout les encaissements de primes s'avéraient impossibles. Il décidait alors d'attendre la libération des régions occupées et la réinstallation des Régiments dans leur garnison.

En janvier 1931 les dernières troupes Françaises d'occupation quittaient l'Allemagne. Le même mois, les Statuts de la Société étaient déposés chez le notaire. Les 300 premiers adhérents, exigés par la loi pour qu'une Mutuelle soit valablement constituée, avaient signé leurs contrats.

Monsieur BÉRAUD, parent du Fondateur, versait le complément des fonds nécessaires. Enfin le 15 Mars 1931, l'Assemblée Générale Constitutive pouvait déclarer : que "**LA MUTUELLE DES ARMÉES DE TERRE & DE MER**" était née. Dès lors nous avons vécu dans une atmosphère fébrile, chacun voulant faire le maximum. Nos Administrateurs se mettent à l'oeuvre et nous ouvrent des portes réputées infranchissables **Le Général DODELIER** se dépensa sans compter, ses étoiles guidèrent les premiers pas de la Société. **Le Colonel FABRE** facilita notre tâche en maintes occasions, ses victorieuses interventions ne se comptent plus. **Le Colonel CORBIN-JOMBART** dès son entrée au Conseil, nous donna lui aussi son précieux concours et celui de ses amis d'Algérie et du Maroc, Grâce à lui, nos conférenciers pourront faire entendre la bonne parole chaque année dans les amphis de l'Ecole de Saumur.



Mademoiselle S. BOURGUIGNON comptable appréciée aux P.T.T. où elle compte déjà plus de 10 ans de service quittera cependant cette administration malgré ses chefs qui font l'impossible pour la retenir.

Elle prend à la "Mutuelle" la Direction des services qu'elle organise d'une façon parfaite. Monsieur LELOUP, encore un pionnier de la première heure, Directeur des services de Comptabilité de la Cie "Le Nord", Commissaire aux Comptes de plusieurs Sociétés importantes, il acceptera d'être également celui de la "MUTUELLE DES ARMÉES DE TERRE & DE MER".

Monsieur LELOUP est le dévouement personnifié. On le verra souvent dans les bureaux, faisant une observation ici donnant un conseil là. Bref, avec Monsieur LELOUP et Mademoiselle BOURGUIGNON nous pouvons être certains que les rouages compliqués des services fonctionneront merveilleusement.

Monsieur HOLOZET va pouvoir consacrer tout son temps et tous ses efforts à la production, véritable système sanguin de toute Mutuelle.

Quelques mois plus tard notre Directeur réussit à convaincre son collègue du Conseil, Capitaine BRUNEAU, qui se décide à se joindre à lui au service de la Production, et nous savons aujourd'hui que nos amis devaient former à eux deux une équipe remarquable de producteurs et d'organiseurs. Indépendamment de ses vingt mille adhérents, la "MUTUELLE DES ARMÉES" leur doit d'avoir été habilitée par toutes les hautes autorités Militaires, E.M. de toutes les régions, Commandants Supérieurs des troupes du Maroc et de Tunisie, Ecoles Militaires de Terre de Mer et de l'Air, Arsenaux, Marine, etc. Partout jusque dans le bled Sud Algérien, Marocain et Tunisien notre Mutuelle était connue et appréciée, les Chefs de Corps surtout n'ignoraient pas qu'ils pouvaient compter sur notre aide financière lorsqu'il s'agissait d'épauler leurs oeuvres de secours.

Grâce à M. BRUNEAU et HOLOZET aussi dévoués à la cause de la Société qu'aux intérêts des Adhérents, la "Mutuelle des Armées" n'est pas considérée comme une entreprise quelconque d'assurance, mais bien comme une oeuvre d'entraide et de solidarité qu'elle est.